

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt cinq septembre deux mille six

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : Mme Yvette BARBANSON, M. Didier CODORNIOU.

N°B-53/2006

OBJET : REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES DE LA COMMUNE DE SALLES D'AUDE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé un appel d'offres restreint pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de Salles d'Aude.

Le marché est composé de 2 lots :

Lot 1 : Réhabilitation traditionnelle

Lot 2 : Réhabilitation sans tranchée

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 13 septembre 2006 et le 20 septembre 2006 a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir celles des entreprises ci-dessous :

Lot 1 : Groupement TAILLEFER/CATHAR
pour un montant de 464 801.50 € H.T

Lot 2 : TELEREP
pour un montant de 93 026,00 €

Je vous propose :

- d'approuver les marchés avec les entreprises susmentionnées qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet au budget Assainissement de la C.A.N. ,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

